



Facture differente du devis

Par **celinech42**, le **28/05/2013** à **11:40**

BOnjour

Je viens de recevoir de le décompte annuel de 2012, et là surprise on me demande 1056 € de frais sur la réfection d'une colonne électrique.

Mais là n'est pas le plus drôle j'avais déjà paye 488.20€ (quota part prévu) sur le devis fait par l'entreprise d'électricité.

Aujourd'hui la comptable de mon syndic m'a gentiment dit que tout me sera expliqué lors de l'AG.(travaux imprévu par l'entreprise bla bla)

Alors une question : si la facture est différente du devis je suis en droit de refuser de payer ou non ?

Merci d'avance .

Par **moisse**, le **28/05/2013** à **15:39**

Attention aux travaux non prévus, mais qui se sont révélés indispensables et URGENTS par le syndic.

Celui-ci doit faire confirmer par l'AG les dépenses souscrites, sa responsabilité personnelle est engagée.

Le syndicat reste débiteur de ces dépenses dont il devra assumer la charge quitte à tenter un recours à l'endroit du syndic.

Vous ne pourrez donc pas échapper au paiement à un moment ou l'autre.